

Pensez à vous inscrire dès maintenant à nos réunions de marchés 2015. Rendez-vous sur www.cahpp.fr, onglet "Agenda".

Offre sur le gaz en 2015 ?

Le marché réglementé pour le gaz de ville a pris fin le 30 décembre 2014, mais pour les établissements n'ayant pas fait le changement de leur contrat il reste le premier semestre 2015 pour le finaliser. D'autre part, si votre contrat de gaz a déjà été signé il y a un certain temps et arrive à échéance dans les semaines ou les mois à venir, et compte tenu des fluctuations des prix du marché, vous pouvez nous consulter pour vous réaliser un comparatif de prix (tout intégré) avec nos fournisseurs ENI et TOTAL.

Dans le cadre des économies d'énergie, le renouvellement de certains appareils ou les travaux d'isolation ouvrent droit à des aides financières, contactez-nous pour vous mettre en relation avec nos fournisseurs d'énergie qui peuvent prendre en charge intégralement ou une partie des travaux selon le barème officiel.

Contact :
Service Biomédical et Technique -
Tél. 01 55 33 60 83 ou 01 55 33 60 79
Mail : materiel@cahpp.fr



Edito

MERCI !

MERCI tout d'abord pour avoir répondu aussi nombreux à notre sollicitation dans le cadre de notre démarche de "visioning" : plus de 1 200 d'entre vous nous ont retourné le questionnaire.

Nous vous avons invités vous adhérents, fournisseurs et membres du personnel à nous faire part de votre vision de la CAHPP : quelle image en avez-vous, quelles sont ses forces, ses faiblesses, quelle évolution percevez-vous ? Le nombre important de réponses montre tout d'abord votre attachement à cette maison qui vous accompagne depuis maintenant de nombreuses années. Cela nous fait chaud au cœur en cette période de changement.

MERCI ensuite pour l'image de la CAHPP que vous nous avez renvoyée. Celle-ci est bonne faite de dynamisme, de sérieux, de notoriété. Vous mettez en avant notre expertise, notre compétence et notre professionnalisme. Vous considérez notre prestation de service comme une aide précieuse, compétitive, pratique, créatrice de liens.



Vous considérez la CAHPP comme un des acteurs majeur du monde hospitalier. Cela renforce notre fierté de faire partie de cette maison au service de tous.

MERCI enfin pour vos "mais...". Au-delà de votre satisfaction globale, vous nous faites part de vos réserves, de vos souhaits d'amélioration, de votre inquiétude aussi par rapport à l'évolution de notre environnement et de notre nécessaire adaptation à celui-ci. Le Conseil d'Administration et son Président en sont bien conscients et ont en conséquence souhaité cette évolution de notre gouvernance qui m'amène à signer ce premier édit de notre revue En Bref.

Je forme le vœu qu'un jour prochain grâce au travail des équipes de la CAHPP, nous puissions à notre tour recevoir des mercis pour le changement que nous allons accomplir pour vous servir demain encore mieux qu'aujourd'hui.

Bien cordialement.

Luc Castellvi
Directeur Général



Commission HAD de la CAHPP

La commission nationale HAD de la CAHPP s'est réunie le 03 février. Quinze membres représentants treize structures HAD, dont quatre avec PUI, ont pu échanger sur leurs pratiques journalières, les difficultés rencontrées et leurs attentes vis-à-vis de la CAHPP.

Cette journée a permis de définir ensemble des axes d'action dans des domaines aussi bien économiques, que techniques ou réglementaires. Leurs mises en place est en cours et seront formalisées lors d'une prochaine rencontre.



Contact : Emilie Baude – Tél. 01 55 33 60 98 – Mail : ebaude@cahpp.fr

Interview de Sami Frank Rifai

Directeur des marchés a rejoint la CAHPP le 1er décembre 2014



Pouvez-vous présenter ?

Diplômé d'une école de gestion hôtelière en Suisse à Montreux (centre international de Glion) et d'un master en gestion et politique de la santé à Science PO, mon expérience professionnelle se décompose en trois parties de dix ans chacune. C'est dans le secteur de l'hôtellerie et du traiteur de luxe que débute ma vie professionnelle,

- à l'hôtel intercontinental, devenu aujourd'hui le Westing, rue de Castiglione à Paris, j'occupe les fonctions de contrôleur des coûts de tous les restaurants de l'hôtel ainsi que de l'économat, de la cave, du matériel et des denrées ;
- dans le groupe Bongrain Gastronomie, je commence par le pavillon d'Armenonville dans le bois de Boulogne en qualité de commercial réceptif puis responsable du développement pour ensuite diriger la maison des polytechniciens rue de Lille ;
- un petit retour dans l'hôtellerie de luxe à l'hôtel de Crillon, place de la Concorde, pour prendre la responsabilité du département conférences et réceptions.

Changement d'horizon pour la restauration collective dans le groupe Elior au sein duquel j'occupe successivement :

- les fonctions de responsable de secteur dans les segments de l'enseignement, de la santé et de l'entreprise dans les régions de Charente et Aquitaine ;
- les responsabilités de directeur régional dans le segment de la santé puis dans l'enseignement privé catholique et les marchés publics m'emmènent en PACA pour couvrir une zone allant de Monaco à Toulon.

Nouveau Cap, les cliniques :

- je dirige successivement les cliniques Théodore Ducos, Tivoli et Tivoli-Ducos à Bordeaux, puis l'Hôpital Privé d'Évry ;
- j'ai eu la chance durant cette période de participer à la création de la FHP MCO dont j'ai été le secrétaire général et pilote des commissions "économique", "ambulatoire", "ATIH" et membre des commissions obstétrique et sociale.

Quelles ont été vos motivations pour rejoindre la CAHPP ?

La CAHPP occupe une position de leader dans son secteur. C'est une entreprise qui a su s'adapter aux contraintes que lui impose l'évolution de son environnement. De nouveaux changements se profilent, des organisations se mettent en place, une nouvelle gouvernance doit asseoir et conforter cette position de leader. La CAHPP doit relever le défi que lui lance la restructuration du paysage de la santé. En quinze ans le nombre d'établissements MCO est passé de 1200 à moins de 600 aujourd'hui.

Les établissements se sont regroupés, ont cessés leur activité ou se sont fait rachetés. Le socle sur lequel la CAHPP avait établi ses fondations change, se transforme et n'offre plus la même stabilité. Les adhérents deviennent des clients et si le métier de la santé (soigner et guérir) reste toujours le même dans le fond, sa forme revêt une toute autre allure, imposée par les tutelles et les réalités économiques et financières.

Les clients sont dans l'attente d'un service différent. D'un service qui sache les accompagner dans cette nouvelle révolution. La CAHPP doit donc se redéfinir, se redessiner, s'adapter encore une fois. Cette réforme d'un nouveau genre est un défi sans précédent pour la CAHPP, qui mise sur les compétences et motivations de ses équipes dont le savoir-faire et l'excellence reconnus doivent assurer le succès de cette mutation. Cette aventure m'interpelle et m'invite sans retenue à m'embarquer aux côtés de cette équipe pour l'accompagner en direction de ce nouveau "CAHPP".



Que pensez-vous apporter à la CAHPP

La diversité de mon parcours professionnel et notamment celle de ces dix dernières années ont favorisé le développement d'un réseau relationnel et d'une bonne connaissance de l'environnement de la santé. Mon bon sens, mes qualités humaines et managériales ainsi que l'étendue de mon réseau professionnel sont des atouts que je mets à la disposition de la nouvelle gouvernance pour que nous puissions atteindre nos objectifs organisationnels et économiques.

Interview de Isabelle Hamelin

Directeur du Développement et Nouveaux Marchés a rejoint la CAHPP le 1^{er} décembre dernier



Pouvez-vous revenir sur votre parcours professionnel avant de prendre la direction du Développement de la CAHPP :

Je suis entrée dans le groupe agroalimentaire Nestlé en 1993. Une succession d'affectations qui sont autant d'étapes, de tranches de vie et qui ont commencé par cinq ans au service de la marque Chambourcy en tant que key account manager. J'ai ensuite passé trois ans à la direction de Friskies Europe pour le développement des marchés Pet Food dans les pays de l'Est.

Après Nestlé, j'ai changé d'environnement professionnel et j'ai passé quinze ans au service des professionnels de santé et plus particulièrement des pharmaciens en tant que directeur opérationnel d'un groupement de pharmaciens d'officine puis en tant que directeur d'un laboratoire pharmaceutique.

Après ces expériences, que représente pour vous la CAHPP ?

C'est une chance que je mesure d'avoir été choisie pour assurer la direction du développement et des nouveaux marchés. C'est aussi un défi à relever car les attentes des adhérents sont grandes en matière de proximité, de suivi et de proactivité. En tant que leader sur le marché de l'étude, du conseil et des services pour les établissements de santé des secteurs sanitaire et médico-social, la CAHPP n'a cessé de progresser, d'occuper les devants et de mettre en avant des nouveaux services. Mon énergie, mon optimisme seront au service de notre performance et de notre engagement vis-à-vis des adhérents de la CAHPP.

Quels sont vos projets pour la CAHPP ?

La CAHPP a avant tout pour vocation de faciliter le quotidien de ses adhérents c'est-à-dire les directeurs d'établissement et de leur personnel afin de leur permettre de se recentrer sur leur métier : la santé du patient. En ces temps de changement de paradigme dans le monde de la santé, il s'agit de veiller particulièrement à la qualité de nos services, au développement de notre action économique et il convient aussi d'être sur le terrain pour accompagner nos adhérents.

Notre place de numéro 1 s'est gagnée aussi grâce à l'hyper-proximité.

Les nouvelles orientations 2015 sont accompagnées par des équipes investies et soucieuses de la qualité du service rendu. Les dimensions Client, Qualité, Marketing continueront d'être nos priorités. Une touche personnelle que vous souhaitez particulièrement apporter ? Optimiste et volontaire, Je vais accompagner les équipes pour consolider nos bases, développer des expertises complémentaires, explorer les domaines porteurs et détecter les nouvelles opportunités.

Et tout cela ne serait pas complet sans la rencontre et le contact avec nos adhérents partenaires qui se feront tout au long de l'année au gré des commissions, formations, réunions de marché organisées par la CAHPP.

La CAHPP a réuni ses partenaires fournisseurs et prestataires de service

Le 11 décembre dernier, la CAHPP a organisé une journée d'information de ses fournisseurs et prestataires référencés, au cours de laquelle de nombreux thèmes ont été développés. Vous pouvez retrouver un film résumant la journée à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/watch?v=SaTTmzOJCc0&feature=player_embedded. Un compte-rendu écrit de la journée est également disponible sur demande à l'adresse developpement-durable@cahpp.fr

Les viandes : quelles utilisations, quelles quantités ?

Dans le cadre de notre partenariat avec Madame Labarthe, diététicienne nutritionniste hygiéniste, qui anime nos modules de formation continue sur la nutrition et la dénutrition, vous trouverez ci-joint la quatrième lettre d'information intitulée : " Les viandes : quelles utilisations, quelles quantités ? "



Contact : David Paris – Tél. 01 55 33 60 00 – mail contact-resto@cahpp.fr



L'œil de la CAHPP sur les biosimilaires

Les premiers médicaments biosimilaires d'anticorps monoclonaux arrivent sur le marché français mi-février 2015 avec le biosimilaire de l'INFLIXIMAB (REMICADE®). En France, ces médicaments représentent un marché de 7 milliards d'euros dont 3 à l'hôpital soit 40 % du marché total hôpital.

Le 24 novembre dernier, la CAHPP a organisé une journée consacrée à ces médicaments qui a permis d'aborder la définition de ces médicaments, leur développement, les différences avec un générique et de bien appréhender les aspects juridiques, réglementaires et économiques qui entourent leur prescription et leur dispensation.

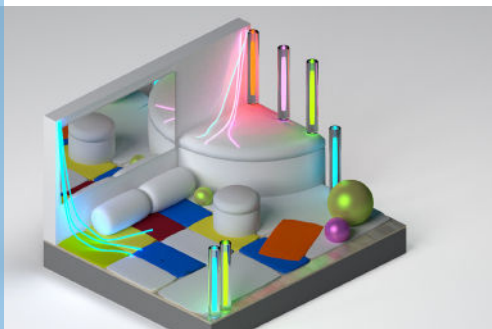
La CAHPP est bien sur très attentive au marché qui va s'ouvrir sur l'infliximab au 15 février. Nous vous tiendrons informés des offres obtenues et n'hésitez pas à contacter le service pharmacie pour un accompagnement sur ce nouveau marché. Mail : contact-ph@cahpp.fr



La CAHPP aide ces adhérents sur l'approche Snoezelen

Développé dans les années 1970 par deux jeunes Hollandais (Ad Verheul et J.Hulsegge), le terme "Snoezelen" est la contraction de Snuffelen (renifler, sentir) et de doezelen (sommoler), que l'on pourrait traduire autour de la notion d'exploration sensorielle, de détente et de plaisir procurant du bien-être. Proposée depuis de nombreuses années dans le cadre du handicap et du polyhandicap, cette approche se développe maintenant dans les secteurs gériatologiques et psychiatriques.

Le bien-être est un axe majeur de développement de la prise en charge dans les établissements médico-sociaux quel que soit le public accueilli. Le service Handicap de la CAHPP accompagne les établissements dans leur projet de développement de PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés). Les projets bien-être s'articulent autour d'une équipe pluridisciplinaire et vise à faire des choix cohérents avec les niveaux de dépendance, les types de handicaps ainsi que les ressources que l'établissement peut investir. Concrètement la CAHPP peut vous aider dans l'aménagement de Salle Snoezelen, dans les parcours de santé extérieur et intérieur, baignoire thérapeutique, etc.



La méthodologie d'intervention s'inscrit dans une logique d'identification du besoin en fonction des publics accueillis et des ressources disponibles, dans un deuxième temps la sollicitation de différents fournisseurs pour vous proposer dans un troisième temps différents types de projets que vous pourrez choisir avec vos équipes et les familles, elles aussi concernées par la qualité de vie de leurs proches au sein de votre établissement.

Contact : Jean Michael Fargette – Tél. 01 55 33 54 37 – Mail : jmfargette@cahpp.fr

Journée d'information CAHPP "Traitement des plaies"

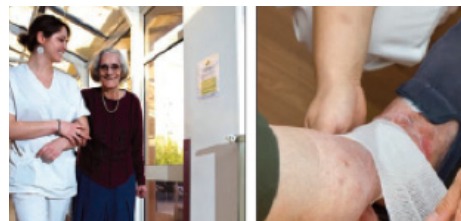
Ce sont près de 150 professionnels de santé, pharmaciens, cadres de santé, IDE issus d'établissements médico-sociaux qui ont participé aux cinq sessions "Traitement des plaies" programmées de décembre 2014 à février 2015 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La thématique se déclinait ainsi :

- rappel du processus cicatriciel ;
- différents types de plaies chroniques : ulcères veineux, artériels, escarres, mal perforant plantaire ;
- traitement local des plaies : évaluation, quels pansements selon le stade de plaie, bonnes pratiques de détersion ;
- prise en charge globale hors pansement : nutrition, douleur, contention/compression, matériel de prévention d'escarres.

Fort du succès de cette première tournée et pour répondre aux demandes collectées à l'occasion de ces rencontres, la CAHPP travaille déjà sur la programmation de nouvelles thématiques spécifiques au secteur médico-social pour l'année 2015. Rendez-vous est pris.

Contact : Martine Renée – Tél. 01 55 33 54 47 – Mail : mrenee@cahpp.fr



Bien-être en EHPAD avec l'aromathérapie

L'aromathérapie existe depuis fort longtemps. Cette thérapie utilise les huiles essentielles des plantes obtenues par distillation de celles-ci. L'aromathérapie ne se résume pas qu'à diffuser des parfums agréables, juste pour le plaisir. Il s'agit d'une approche de soin et de l'utilisation médicale de certains extraits aromatiques de plantes.

Sans se substituer aux traitements médicamenteux, l'aromathérapie peut apporter bien-être et confort de vie aux résidents des EHPAD. Dermatologie, relaxation (diminution de l'utilisation des somnifères ou anxiolytiques), soins des plaies, assainissement de l'air, effleurage. L'aromathérapie a sa place en complément de la médecine traditionnelle.

Seule ou en association, l'utilisation des huiles essentielles n'est pas anodine. Il y a un nombre très important d'huiles essentielles dans le commerce et il est souvent difficile de s'y retrouver. La CAHPP vous proposera dans ces prochains catalogues une sélection d'huiles essentielles et de fournisseurs afin de vous permettre de faire profiter vos résidents des bienfaits de l'aromathérapie.

Contact : Martine Renée – Tél. 01 55 33 54 47 – Mail : mrenee@cahpp.fr

Grenelle II, le plan Ecophyto 2018

Obligation au 1er juillet 2015 : certificat individuel biocide

Dans le cadre du Grenelle II, le plan Ecophyto 2018 prévoit la réduction de l'usage des pesticides en France. Pour atteindre cet objectif, de nouvelles exigences réglementaires sont entrées en vigueur. Les produits de lutte antiparasitaire font l'objet d'une réglementation stricte. Pour vos établissements, la mise en place par des professionnels, de programmes de lutte antiparasitaire, relève de l'hygiène publique :

- les produits utilisés en lutte antiparasitaire sont des produits biocides, homologués par le ministère de l'environnement ;
- il rend obligatoire la possession d'un certificat individuel biocide à partir du 1er juillet 2015 pour la réalisation des prestations de lutte antiparasitaire.



A ce titre, il ne sera plus possible de confier cette tâche à un tiers (employé par ex) - à titre gratuit ou non - si ce dernier n'est pas titulaire du Certificat individuel biocide, même si les produits utilisés sont des produits "amateurs - grand public". Dans le cadre de l'évolution de la réglementation, nous vous rappelons que la CAHPP a un partenaire dans le domaine de la lutte contre les nuisibles : ECOLAB PEST dont l'ensemble des opérateurs seront formés à ce Certificat individuel biocide pour le 1er juillet 2015.

Pour toute demande d'informations n'hésitez pas à contacter Souriya ALLAOUI au 01 55 33 60 95 ou par mail sallaoui@cahpp.fr

Mouvement du Personnel

Départs

Céline Perrissin, comptable.

Arrivées

Emmanuel Gentil, chargée de missions restauration.

Le golf à prix attractifs

Vous pratiquez le golf, cette discipline difficile et passionnante, ou souhaitez-vous



lancer dans l'aventure. Pour la deuxième année consécutive, les greens du réseau Golphy vous ouvrent leurs portes à des prix attractifs négociés exclusivement pour les adhérents de la CAHPP.

Pour en savoir plus, contacter François Gautier – Tél. 01 55 33 61 08 – Mail fgautier@cahpp.fr

Manifestations professionnelles à venir

En 2015 la CAHPP participera aux manifestations suivantes et sera heureuse de vous accueillir sur son stand :

- salons Santé Autonomie – 19, 20 et 21 mai - Paris,
- congrès de la FNADEPA – 5 et 5 juin – Le Mans,
- 10ème congrès FHP/SSR – 4 et 5 juin – Deauville,
- 15ème congrès Synerpa – 11 et 15 juin – Reims,
- Congrès Féhap – 25 et 26 novembre – Reims.



La CAHPP référence NOVADAY : une solution de relamping LED



Le département Economat de la CAHPP a référencé la société NOVADAY afin de proposer une solution d'accompagnement aux adhérents CAHPP désireux de trouver des solutions pour remplacer les lampes conventionnelles très énergivores. NOVADAY propose un audit complet de votre établissement afin de lister l'ensemble des sources lumineuses utilisées. En prenant en compte le temps d'éclairage moyen de chacune d'entre elles, elle mesure votre consommation d'électricité liée à l'éclairage et calcule votre dépense en la matière.

NOVADAY peut alors vous proposer une solution de relamping LED dont le retour sur investissement est généralement situé autour des 18 mois (dépenses liées à l'achat des sources LED et à l'installation de celles-ci comparées aux économies à attendre sur vos factures d'électricité). Le coût du kWh d'électricité va continuer de croître dans les années qui viennent à hauteur de 5 % par an en moyenne... Cette solution est donc très intéressante pour maîtriser son budget de fonctionnement actuel et futur. Quelques chiffres d'une étude récente concernant un centre hospitalier :

- réduction de 55,1 % des émissions de CO2 et des MWh consommés,
- des LED dont la durée de vie est de 5 ans et 6 mois en moyenne,
- un retour sur investissement de 13 mois (hors installation).

Cette solution apporte un confort de travail accru pour l'ensemble du personnel soignant ou non soignant, elle permet aussi de gagner en image en améliorant le cadre intérieur de vos bâtiments qui accueillent des patients, des résidents, des visiteurs ... *Contactez-nous pour cette solution dans l'air du temps à contact-eco@cahpp.fr*

La CAHPP mandataire pour la passation de vos marchés publics

Besoin d'aide pour la passation de vos marchés publics ?

Depuis plusieurs années déjà, la CAHPP vous propose une aide juridique et technique pour la passation de vos marchés publics.

Nous mandater, pourquoi ?

- décharger votre acheteur de l'application du Code des Marchés Publics (prise en charge de l'allotissement, publication, élaboration des DCE, traitement des offres fournisseurs),
- s'assurer du respect du Code des Marchés Publics,
- s'assurer d'acheter au meilleur prix,
- garder votre autonomie dans le choix de vos fournisseurs,
- profiter de tous nos services (formations, commandes EDI, expertise-conseil, base de données...).

Sur quels marchés ?

- spécialités pharmaceutiques, solutés, sélection de votre grossiste répartiteur,
- dispositifs médicaux, hygiène, ligatures/sutures,
- gaz médicaux, linge,
- denrées alimentaires, économat...

La passation de vos marchés par la CAHPP vous permet de conserver des marchés individuels propres à vos établissements et pour lesquels vous conservez une liberté de choix et un pouvoir de décision. Vous bénéficiez en outre de conditions avantageuses induites par la passation de tous les marchés de manière simultanée. De plus, vous obtenez davantage de réponses de fournisseurs que si vous passiez vos marchés de manière isolée. Pensez à nous mandater pour vos marchés 2016 !

Contact : Lucia ANDREOPA au 01-55-33-61-01 ou Katarzyna GALIANO au 01-55-33-54-32 – Mail : public@cahpp.fr



En Bref n° 50 - Février 2015
Edité par la CAHPP et tiré à 2500 exemplaires.
Directeur de publication : Yvon BERTEL VENEZIA
Rédacteur en chef : François GAUTIER
Maquettiste : Guillaume POIRET
CAHPP - 20-22 rue Richer 75009 - Paris
Tel : 01 55 33 60 00 - www.cahpp.fr

